



**Sapeurs-Pompiers
du Var**

Direction départementale

Groupement Résilience des Territoires

Service : Risques Naturels / DFCI

Affaire suivie par : SD / VP

Téléphone : 04.94.60.37.63

Numéro : 007827

Le Muy, 15 DEC. 2022

Le Directeur Départemental

à

Préfecture - Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

Monsieur Alexandre KHAIR-EDDINE

CS 31 209

83070 TOULON CEDEX

Objet : Instruction / Consultation des services : Projet : sécurisation de l'Aqueduc du Cauron.

Maître d'Ouvrage SCP

Réf : votre courrier en date du 02/11/2022

PJ : 1 dossier sur support papier

Monsieur,

J'accuse réception du dossier relatif au chantier évoqué en objet.

Le SDIS du Var attire votre attention sur la nécessité de faire respecter les réglementations suivantes, lors de la phase de réalisation des travaux :

- Arrêté préfectoral n° 2013-05-16 portant règlement permanent de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var
- Arrêté préfectoral n° 2018-06-19 modifié le 10 juillet 2020 réglementant la pénétration dans les massifs forestiers
- Arrêté Préfectoral du 2015-03-30 portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le Var

Ces règlements sont disponibles sur www.var.pref.gouv.fr.

Afin de connaître le niveau de risque, une carte interactive renseigne sur la réglementation d'accès et de réalisation des travaux dans les différents massifs forestiers du Var. Elle est actualisée chaque jour avant 19 h 00 pour le lendemain et accessible sur le site internet de la Préfecture du Var.

Également, il y a lieu de laisser toute voie traversée par le chantier accessible aux véhicules d'incendie et de secours.

Un point de rencontre de secours (PRS) doit être désigné sur des éléments cartographiques, joint au SDIS du Var avant la phase travaux.

Toute demande d'intervention parvenant par appel téléphonique via le « 18 » ou le « 112 » devra donc comporter et mentionner les éléments suivants :

- Chantier SCP de « sécurisation de l'Aqueduc du Cauron »
- Communes de « Rougiers – Saint Maximin la Sainte Baume »
- Nature et localisation de l'accident ou sinistre par le PRS

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le ~~Directeur~~ Départemental,
Le ~~Sous-Directeur~~ chargé de la prospective
et de la préparation opérationnelle

~~Colonel~~ Stéphane FARCY

PJ : 1 dossier en retour.